



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six le vingt sept février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC8-5-05

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE A LA RÉALISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE TEMPORAIRE DE SAINT ÉTIENNE DE TULMONT**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à A. ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel (pouvoir donné à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à JM. BAYLET) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest (pouvoir donné à D. ZANIN) Mme PERE Catherine (pouvoir donné à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
-------------------	---	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2026CC8-5-05

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE  
RELATIVE A LA RÉALISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DE GRAND  
PASSAGE TEMPORAIRE DE SAINT ÉTIENNE DE TULMONT**

Le Président rappelle que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Tarn-et-Garonne, pour la période 2024-2029, préconise la création d'une aire de grand passage destinée aux gens du voyage, en capacité d'accueillir des groupes de 50 à 150 caravanes, afin de limiter les troubles à l'ordre public générés par les installations illicites en période estivale.

Dans l'attente de la réalisation de ces équipements pérennes, le schéma prévoit que des aires temporaires soient mises à disposition dès l'été 2024.

Pour cela, à défaut d'un consensus des collectivités pour l'identification d'un terrain susceptible d'accueillir ces grands passages, le préfet de Tarn-et-Garonne a réquisitionné par arrêté du 15 avril 2025 un terrain d'une superficie de 4 hectares appartenant à un propriétaire privé sur la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont (communauté de communes Quercy Vert Aveyron) pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin et le 5 octobre 2025.

Par courriel en date du 3 novembre 2025, le Préfet de Tarn-et-Garonne a adressé à la CC2R une convention de répartition financière reprenant les modalités de mutualisation sur lesquelles comme l'ensemble des EPCI du Département, un accord de principe avait été donné.

Par courrier en date du 8 janvier dernier, la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron a communiqué le bilan des dépenses accompagné des états récapitulatifs et autres pièces justificatives.

Au vu du montant du reste à charge à répartir et de la clé de répartition calculée au prorata de la population municipale 2024, le montant de participation financière de la Communauté de Communes des Deux Rives s'élève à 15 150,93 € (7,16%).

Le Président propose donc :

- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention ;
- de décider d'inscrire au budget supplémentaire 2026 la participation financière comme présentée ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ;
- de décider d'inscrire au budget supplémentaire 2026 la participation financière comme présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance  
Le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté  
de Communes des Deux Rives



Marie Christine CLUCHIER



Logo of the Communauté de Communes des Deux Rives, featuring a stylized infinity symbol. To the right is a handwritten signature in blue ink.

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **09 MARS 2026**

## AR Préfecture

### APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE A LA RÉALISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE L' AIRE DE GRAND PASSAGE TEMPORAIRE DE SAINT ÉTIENNE DE TULMONT

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026CC8\_5\_05-DE

Numéro d'acte : 2026CC8\_5\_05

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2026CC8-5-05 Approbation convention participation financière réalisation et fonctionnement aire grand passage ST Etienne de Tulmont.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : 2026CC8-5-05 Convention EPCI grand passage 2025\_V1.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:43:23

**Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:43:59**